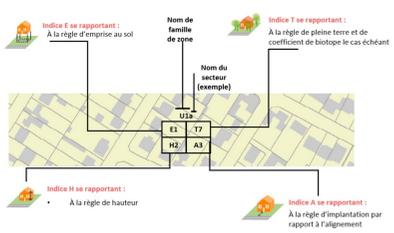


Plan Local d'Urbanisme intercommunal

6.2.a Plan des indices d'Antony
 Dossier d'approbation - Conseil de territoire du 11/12/2024
 1 : 5000

- CONTEXTE**
- Limite de zone
 - Bâti
 - Limite parcellaire
- ZONAGE**
- U1 : Zone pavillonnaire
 - U2 : Centralité
 - U3 : Tissu urbain mixte
 - U4 : Grande résidence
 - U5 : Activité économique
 - U6 : Équipement
 - U7 : Emprise ferroviaire
 - UP : Secteur de projet
 - N : Zone naturelle

- FORMES URBAINES ET IMPLANTATIONS SPÉCIFIQUES**
- Périmètre de hauteur spécifique



Indice E se rapportant :
 À la règle d'emprise au sol

Indice T se rapportant :
 À la règle de pleine terre et de coefficient de biotope le cas échéant

Indice H se rapportant :
 À la règle de hauteur

Indice A se rapportant :
 À la règle d'implantation par rapport à l'alignement

Nom de famille de zone
 U1a

Nom du secteur (exemple)
 E1 T7
 H2 A3